

FORMATION de la PCR

Josette Briand-Champlong

(section PCR de la SFRP)

- **3 étapes dans l'évolution de la fonction PCR**

- **15 mars 1967**

- **2 octobre 1986**

- **31 mars 2003**

Décret 67-228
du
15 mars 1967

Article 7



Il n'existait pas de formation obligatoire
Des initiatives particulières de formation

- Décret 86-1103 du 2 octobre 1986 (article 17) (Installations hors INB)
- La PCR doit avoir suivi avec succès une formation
- Programme et modalités de la formation sont définis dans l'arrêté du 25 novembre 1987

Arrêté du 25 novembre 1987

Formation de 7 jours

Tronc commun : 5j

Options : 2j

Sources scellées ou non scellées

2 domaines
(médical ou industriel)

+

Contrôle des connaissances
(écrit)

• Organisme
de formation agréé

PCR à vie

Arrêté formation

Décret 2003-296
31 mars 2003



67- 228

86- 1103

- PCR dans tous les domaines y compris en INB
- La PCR doit être formée (art.R231-106)
- La formation doit être conforme à un programme :
- ~~arrêté du 29 décembre 2003~~
- arrêté du 26 octobre 2005 modifié par l'arrêté du 13 janvier 2006

- Le formateur doit être certifié par un organisme accrédité.
- 1 Organisme accréditeur : COFRAC (norme 45013)
- 2 Organisme accrédités : (CEFRI et AFAQ-ACER)
- Audit du formateur
- La certification du formateur est valable 5 ans

- Le PCR suit une formation spécifique à son domaine d'activité :
 - 3 secteurs
 - 2 options (2 secteurs)
 - Sources scellées, rayons X et accélérateurs de particules
 - Sources non scellées (et sources scellées pour leur contrôle)



Industrie nucléaire, ICPE



Industrie non nucléaire, recherche



Médical



+



Module théorique : 5j

**Connaissances en
radioprotection et
réglementation**

Module pratique

**Contenu et durée selon le
secteur et l'option**

**Appliquer à des situations
concrètes**

Contrôles des connaissances

Module théorique

Écrit

Module pratique

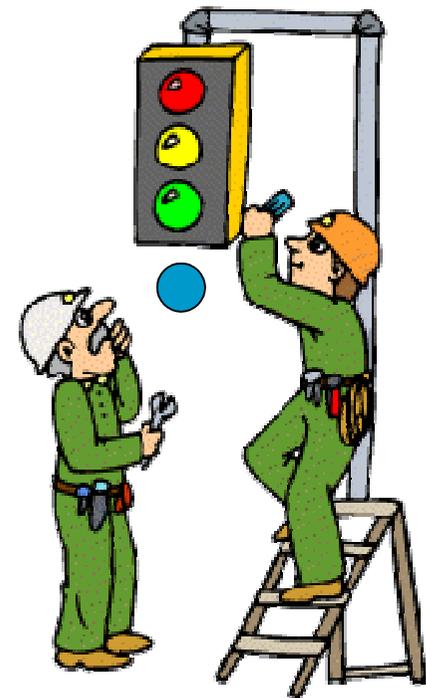
Oral

(avec mise en situation adaptée au métier)

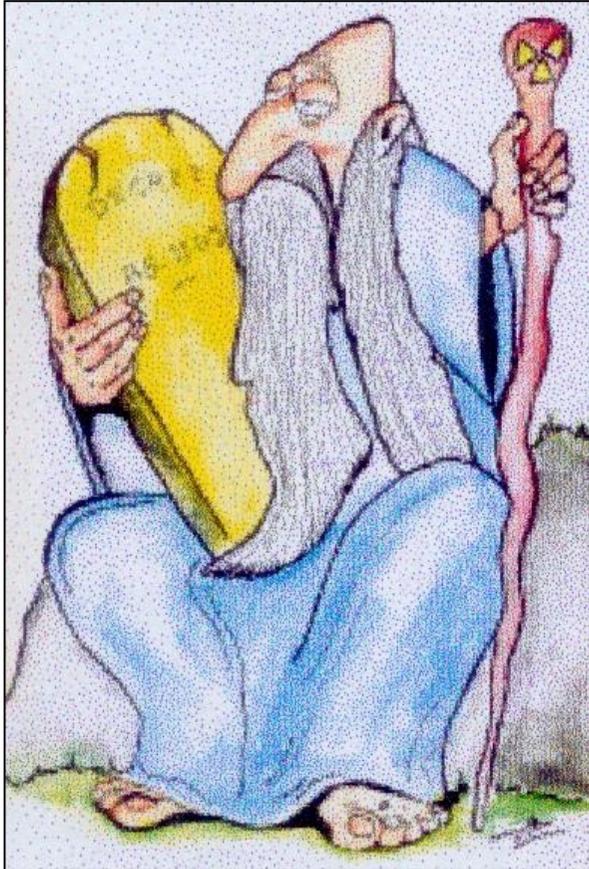
Réussite aux deux modules obligatoires pour obtenir l'attestation de PCR

- Les deux modules peuvent être acquis séparément (latence de 1 an)
- Pour être PCR des différents secteurs: il est nécessaire de suivre les différents modules pratiques
- **Validité : 5 ans**

- **Recyclage obligatoire tous les 5 ans**
- **Renouvellement dans le secteur et l'option (durée variable)**
- **Examen oral avec présentation d'un rapport d'activité sur la fonction exercée**



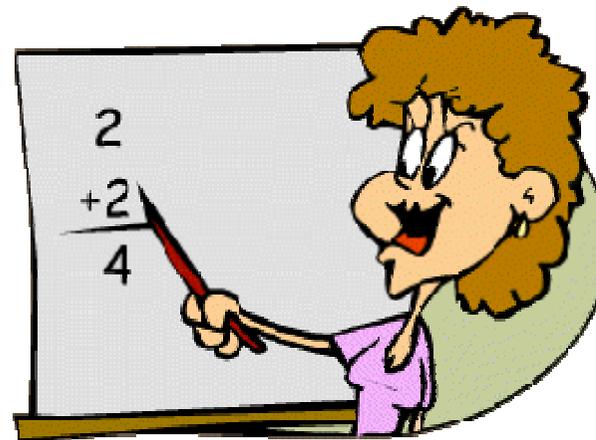
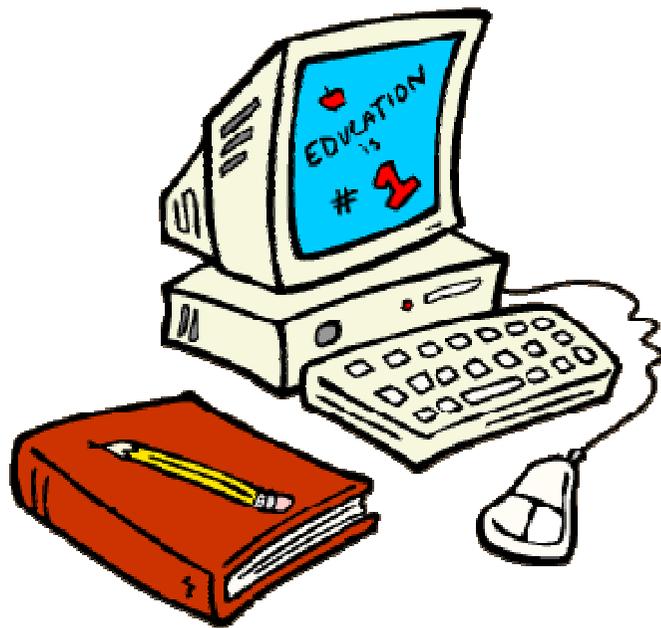
Quid des anciennes PCR <2004 ?



- Validité jusqu'au 1er janvier 2008
- Doivent avoir obtenu une attestation avant cette date

- **Quelques particularités :**
- **Le formateur a la qualification de PCR dans le secteur qu'il enseigne**
- **Domaine Médical**
Dispense d'une partie de la semaine théorique
- **L'expert qualifié (selon directive Euratom) d'un autre état membre est reconnu PCR (s'il maîtrise le français)**
- **de même : Les personnes ayant une activité de PCR d'au moins 1 an et justifient d'au moins 250 heures en radioprotection sont dispensées de la formation**

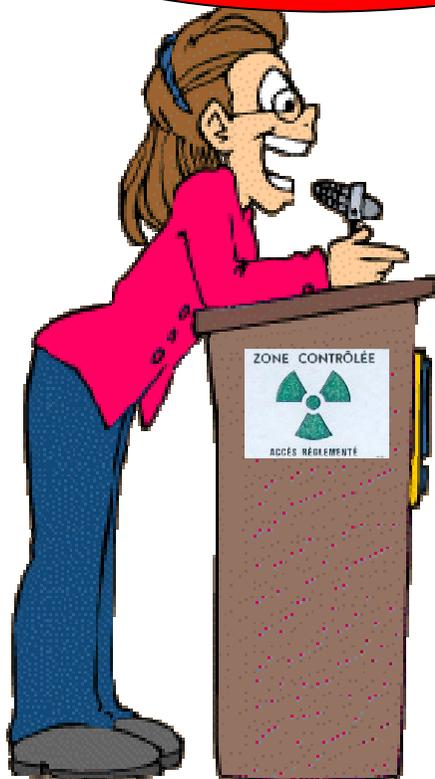
Conclusion



- Deux ans de recul
- 2 organismes certificateurs
- Une centaine de formateurs certifiés
- Les formations initiales sont en régime de croisière
- Forte demande dans le domaine médical

- Le changement d'arrêté a posé problème aux formateurs
- Le recyclage se met en place « *doucement* »
- Constat positif dès à présent
- Retour d'expérience au moment du renouvellement des premières PCR formées

40ème anniversaire
de la PCR



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RADIOPROTECTION

Espace Jean Monnet RUNGIS - Val de Marne

15 et 16 mars 2007

Mars 2007

Cinquièmes rencontres

Organisées par la Section « Personnes Compétentes en Radioprotection » en collaboration avec :

- les Associations Professionnelles concernées
- les Organismes de Formation

SFRP

Affiliée à IRPA